

**facture
d'électricité**

X 1/1 50/10/158/157 05AA7287444ECTF 1 FTF FTF



Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

contrat n° 907576

client titulaire	SAS FOISSAC
siren	404857401
espace de livraison	FOISSAC ALBERT ET JEAN 315 Trebaix VILLESEQUE
offre	OM - C5 Pro Prix Fixe
service fourniture	OM C5 Pro Prix fixe HPHC - Service g
service accès au réseau	CU ADT 4 postes
puissance souscrite	36 kVA
type de compteur	AMM
date d'échéance	30/06/2027

facture n° 2320789S du 19/08/2025

électricité du 15/06/2025 au 15/08/2025 : 4 335 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

sous-total accès au réseau	125,37 €
sous-total fourniture	458,03 €
total HT	583,40 €
TVA	139,12 €
autres taxes	156,90 €

total TTC	879,42 €
------------------	-----------------

Ce montant sera prélevé à partir du 03/09/2025

Date approximative du prochain relevé 15/09/2025
Date approximative de la prochaine facture ... 15/10/2025

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **SAS ETS FOISSAC**

Référence Mandat : 269491

IBAN (RIB International) : FR76 1120 6000 8707 1023 2200 044

BIC : AGRIFRPP812

accès au réseau

part fixe

	C / kVA / an	montant en €
prime fixe du 16 juin 2025 au 31 juillet 2025 (puissance souscrite de 36 kVA - 1,51 mois)	10,08	45,61
prime fixe du 1 août 2025 au 15 août 2025 (puissance souscrite de 36 kVA - 0,49 mois)	10,11	14,91

part variable

postes tarifaires	anciens Index en italique si estimés	nouveaux Index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)	C / kWh	montant en €
du 15/06/2025 au 15/08/2025						
compteur n° 02187681926940						
heures creuses saison haute	35 463	35 463	1	0	0,0513	0,00
heures creuses saison haute - barème du 15/06/2025 au 31/07/2025				0	0,0397	0,00
heures creuses saison haute - barème du 01/08/2025 au 15/08/2025				0		
heures creuses saison basse	81 066	83 095	1	2 029	0,01	15,38
heures creuses saison basse - barème du 15/06/2025 au 31/07/2025				1 538	0,0116	5,70
heures creuses saison basse - barème du 01/08/2025 au 15/08/2025				491		
heures pleines saison haute	44 088	44 088	1	0	0,075	0,00
heures pleines saison haute - barème du 15/06/2025 au 31/07/2025				0	0,0749	0,00
heures pleines saison haute - barème du 01/08/2025 au 15/08/2025				0		
heures pleines saison basse	42 821	45 127	1	2 306	0,016	27,97
heures pleines saison basse - barème du 15/06/2025 au 31/07/2025				1 748	0,0166	9,26
heures pleines saison basse - barème du 01/08/2025 au 15/08/2025				558		

prestations

	montant en €
frais de gestion du 16 juin 2025 au 31 juillet 2025	2,13
frais de gestion du 1 août 2025 au 15 août 2025	0,69
composante de comptage du 16 juin 2025 au 31 juillet 2025	2,82
composante de comptage du 1 août 2025 au 15 août 2025	0,90

sous-total HT accès au réseau

125,37

fourniture

part fixe

	C / kVA / an	montant en €
Prime Fixe	0,00	0,00
Prime Fixe	0,00	0,00

part variable

consommation HC du 15 juin 2025 au 15 août 2025	2 029 kWh	0,08564	173,76
capacité HP du 15 juin 2025 au 15 août 2025	2 306 kWh	0,0031321	7,22
consommation HP du 15 juin 2025 au 15 août 2025	2 306 kWh	0,11968	275,98
capacité HC du 15 juin 2025 au 15 août 2025	2 029 kWh	0,000528	1,07

sous-total HT fourniture

488,03

total HT

583,40

taxes et contributions

	assiette	taux	montant en €
cspe du 15/06/2025 au 31/07/2025	3 286	0,0337 € / kWh	110,74
cspe du 01/08/2025 au 15/08/2025	1 049	0,02998 € / kWh	31,45
cta du 16/06/2025 au 31/07/2025	50,57	21,93 %	11,09
cta du 01/08/2025 au 15/08/2025	16,49	21,93 %	3,62
tva réduite	61,65	5,50 %	3,39
tva	678,65	20,00 %	135,73

total TTC

879,42

communication

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

Accise sur l'électricité (ex-CSPE) est une taxe qui s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public (développement des énergies renouvelables) des fournisseurs. Le taux de l'accise sur l'électricité varie en fonction de la puissance souscrite et du type de client. Plus d'informations sur www.economie.gouv.fr

TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle est collectée et reversée aux départements et aux communes.

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : s'applique à 20% sur le montant de la prime fixe, de la CTA, des kWh consommés et de l'accise.

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur url=http://www.grdf.fr/

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Energie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)